

**PPRT
Donges**

INFOS

ADZRP

INFOS ADZRP n° 176 JANVIER 2023

<http://adzrp.e-monsite.com>

adzrp44@gmail.com

<https://coordinationseveso.wordpress.com>

FUITE SUR BAC P551 RAFFINERIE

Hausse des composés chimiques présents dans l'air au niveau de la Mairie pendant l'accident, passant de treize à près d'une quarantaine,

Concentration de benzène dans l'air, 200 fois plus importante -valeur limite en moyenne annuelle $5\mu\text{g}/\text{m}^3$, $1049\mu\text{g}/\text{m}^3$ dans la nuit du 22 décembre au niveau de la place de la mairie.

C'est bien du benzène (cancérogène) et de l'hexane (neurotoxique) qui ont été respirés à forte dose par les Dongeois et Dongeises lorsqu'ils et elles faisaient leur marché le jeudi matin 22 décembre puis tout au long de la journée.

Qu'en est-il des autres mesures (air/eau/sol) effectuées dans les jours qui ont suivi ? Les résultats sont attendus avec impatience par la population !

Quelles incidences pour l'environnement et les personnes suite à l'emploi de mousses utilisées pour limiter la propagation des odeurs dont des amas ont été retrouvés à 1,5 km du site.

POURQUOI LA POPULATION N'A-T-ELLE PAS ÉTÉ INFORMÉE ?

Cette question, nombreux(ses) sont les habitant(e)s jeunes et moins jeunes qui se sont interrogé(e)s inquiet(e)s d'être contraint(e)s de respirer ces fortes odeurs d'essence plusieurs jours durant et de voir voler dans les rues de la commune de la mousse blanche.

L'interrogation était légitime d'autant qu'un logiciel (cedralis, acquis par la Mairie en 2018) permettait d'informer les Dongeises et Dongeois par l'envoi d'un message téléphonique permettant aux personnes et particulièrement à celles les plus fragiles de se protéger. Fallait-il encore avoir en avoir la volonté.

Il est temps que l'industriel se décide à mettre en place des capteurs mesurant en continu certains composés organiques volatils dont le benzène au centre de Donges capables d'évaluer, en temps réel, les concentrations de polluants.

A travers une pétition (<https://www.change.org/Recevoir1SMS-encasdePollution>),

l'ADZRP entend rappeler au Maire de la commune cette demande légitime.

SIGNEZ, FAITES SIGNER cette pétition autour de vous.

PÉTITION

YARA: Suite à différents interventions du Sénateur Yannick Vaugrenard en direction du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Ministre répond.

Pollution de Yara : la promesse du ministre
L'usine d'engrais de Montoir est épinglée pour ses pollutions de l'eau et de l'air. Christophe Béchu annonce des sanctions.



Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le non-respect des limites imposées aux émissions atmosphériques et aux rejets aqueux de l'usine de fabrication d'engrais appartenant à l'entreprise norvégienne Yara, située à Montoir-de-Bretagne.

Cette installation fait en effet l'objet de constats persistants de non-conformité depuis plusieurs années de la part de l'inspection des installations classées, notamment en matière de rejets atmosphériques et aqueux.

Compte tenu de ces constats et afin de faire cesser cette situation, ce site a été placé en vigilance renforcée dès juillet 2021. Dans le cadre de ce dispositif, la société Yara a élaboré un plan de mise en conformité comportant des mesures concrètes, quantifiables et vérifiables devant être mises en œuvre selon un échéancier déterminé.

L'avancement de la mise en œuvre de ce plan de mise en conformité fait l'objet d'un suivi très attentif de l'inspection des installations classées et de mes services, et peut être consulté sur le site internet du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. En ce sens, une réunion avec l'exploitant a été organisée le 10 novembre dernier, sous l'égide de mon conseiller prévention des risques, santé, environnement, urbanisme et aménagement, en présence du sous-préfet de Saint-Nazaire et des services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), afin de faire un bilan de l'avancement des actions prévues et des engagements pris par cet exploitant. Un nouveau bilan sera réalisé début 2023.

Enfin, des sanctions administratives, en matière d'astreintes, seront par ailleurs engagées à l'encontre de la société Yara tant que les non-conformités persisteront. Soyez assuré de mon engagement renouvelé à suivre le cours de cette situation au plus près.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération distinguée.

Christophe BÉCHU

de 600 000 tonnes
et de phosphore

(Photo: Anissa Quest France)

ême été organisée le
avec un membre du
nistre. Un nouveau
si réalisé « début

chu assure enfin au
on « engagement à
re au plus près. [...]»
administratives
es en matière
ue les non-confor-
nt ». Yannick Vau-
t engagement et
ette surveillance
n terme au non-
ementation écolo-
rise ».

Thierry HAMEAU.

Mardi 10 janvier 2023, dans l'hémicycle, au cours des habituelles « Questions orales sans débat » Sandrine Josso, députée de la 7^{ème} circonscription, a attiré l'attention de Christophe Béchu – Ministre de la cohésion des territoires, sur les graves dysfonctionnements récurrents causés par le pôle industriel de la société YARA, situé à Montoir-de-Bretagne.



Droit pénal de l'environnement - On a une immense marge de progression

François Molins, procureur général près la Cour de cassation, a lancé un groupe de travail sur le droit pénal de l'environnement en 2021. Il vient de remettre ses conclusions.

Il propose notamment la création d'un service national d'enquête, ainsi que des formations spécialisées de jugement.

Il critique un droit pénal de l'environnement extrêmement technique, éparpillé dans la mesure où il se trouve dans plusieurs codes et qui fait primer les sanctions administratives.

Le groupe de travail recommande également de confier le suivi des sanctions administratives non pas à l'autorité administrative, comme c'est le cas aujourd'hui avec les préfets, mais à une autorité administrative indépendante.

Les préfets ont en effet souvent tendance à trancher en faveur de l'intérêt économique.

Une autre préconisation de ce rapport : renforcer le niveau des amendes.

Car, en général, quand on viole la réglementation, c'est pour faire des économies. On pourrait être extrêmement dissuasif si on prévoyait des amendes beaucoup plus fortes, notamment pour les entreprises polluantes.

Des recommandations que l'ADZRP souhaiterait vivement voir se concrétiser !



RTE:

MESURES DES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES



A la demande des habitants, une première série de mesures avait été réalisée le 3 mars 2022 sur le tracé des câbles enfouis entre le rond point des 6 croix et Sem. Elles concernaient 8 lieux identifiés (6 habitations et 2 chambres de raccordement). Pour chaque point, une mesure était réalisée à l'aplomb de la ligne électrique, une autre à l'intérieur de l'habitation.

A cette date, les éoliennes n'étaient pas opérationnelles.



La deuxième série de mesures réalisée le 10 janvier 2023 s'est faite sur les mêmes points. Si aujourd'hui, la mise en service de la liaison de raccordement du parc éolien en mer est effective, nous n'avons pas pu connaître le nombre d'éoliennes en fonctionnement, la force du vent et la production électrique acheminée. Nous avons demandé à obtenir ces informations.

Le relevé des mesures devrait nous être communiqué rapidement.

Lors de la 3ème séance qui devrait se tenir au printemps ou été 2023, nous aurons la possibilité de comparer les résultats.

RAPPEL : seuil de référence recommandé: 100µT (100 microteslas)

○○○○○○○○○○



Cette opération menée en partenariat avec Air Pays de la Loire débutera le 7 février prochain.

○○○○○○○○○○



LE TERTRE CASSO:

Chacun se souvient des tonnes de gravats déposés sur un terrain privé au lieu-dit le Tertre Casso à Donges.

Suite à différentes interventions (habitants, ADZRP, conseillers municipaux), le Maire de la commune décidait de déposer plainte pour abandon de déchets en

gendarmerie le 18 février 2022 considérant le risque important de pollution. Et d'ajouter que la commune se constituait partie civile devant le tribunal (Presqu'île 11/03/2022).

Quelle suite a été donnée à la plainte ? Une question à laquelle le Maire doit pouvoir répondre.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ADZRP:

VENDREDI 17 FEVRIER 2023 - 19 H -

Salle polyvalente - Mairie de Donges.